

Bulletin septembre 2023 : n° 260 www.frontsdf.be 0496/58 33 79 - 0479/68 60 20

1. LES SDF HÉBERGÉS PROVISOIREMENT CHEZ DES AMIS SONT VICTIMES DU BANDITISME ET DES FRAUDEURS, CAR L'ADRESSE DE RÉFÉRENCE EST EN DANGER À CAUSE D'EUX.

Attaqués de front: après 6 mois d'être hébergé provisoirement chez un ami car vous avez perdu votre domicile, c'est la **police** qui vient vérifier et vous risquez à 99% d'être domicilié chez lui. Vous risquez de devenir cohabitant: attention aux dettes, déclaration d'impôts etc... Et cela même si le CPAS s'y oppose et vous considère toujours comme SDF: une circulaire signée en pleine vacances pour empêcher les réactions !!!

Pourquoi : en chassant des présumés complices des attentats de Bxl en 2016, il a été difficile pour la police d'en trouver deux, car ils étaient en « adresse de référence ». Mais il y a aussi la chasse aux personnes accusées de blanchiment d'argent, les trafiquants de drogues etc....



C'est en bonne partie cela qui a réveillé les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur pour lutter contre l'adresse déréférence au nom de la **Sécurité Nationale**. Il y a 25 ans déjà, ils avaient voulu s'opposer à l'adresse de référence, mais cette fois ils ont mis les fonctionnaires de la Ministre des Affaires Sociales dans leur poche en arguant que certains vivaient en couple, d'autres en caravane, d'autres fuyaient les dettes etc....

Fini, terminé, après 6 mois d'être hébergé provisoirement chez un ami, c'est la police qui prend la main : visite à domicile, enquête de voisinage, rapport à la commune et c'est le Conseil communal qui tranche : 99% des cas, ce sera la domiciliation d'office = statut cohabitant + dettes + déclaration d'impôts etc...

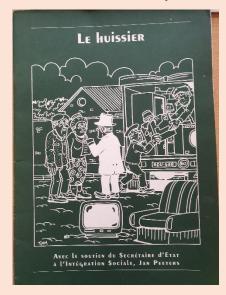
Réactions: très difficile de réagir quand les ¾ des gens étaient en vacances. Finalement une forte coalition Bxl/Flandres/Wallonie s'est mise d'accord pour une réaction écrite qui vient de partir chez la Ministre. Le délai de 6 mois quand don est abrité provisoirement chez un ami est bien trop court. Pour beaucoup, il faut au moins un ou deux ans pour apurer les dettes et se récupérer psychologiquement. On réagit également contre l'obligation d'être domicilié dans une maison d'accueil pour SDF après 3 mois et la domiciliation à l'hôpital si on ne sait pas combien de temps vous y serez !

Conclusion: ce n'est que 2 mois après la signature qu'une forte coalition d'association mobilisée par Brussel'help vient de réagir au niveau national: Bx/Wallonie/Flandres. On attend la possibilité au moins d'être « entendus » car l'expérience nous a montré qu'avec les fonctionnaires des Affaires

Sociales on peut discuter et négocier, tandis qu'avec celles et ceux de l'Intérieur, c'est autre chose : un véritable mur qui se cache derrière la Sécurité Nationale : lutte contre le terrorisme, trafic de drogue, blanchiment d'argent etc....

NB: Si l'adresse de référence existe, c'est en grande partie à cause de Paul Trigalet de SN Charleroi qui nous a aidés à structurer nos actions. Le Bourgmestre de Charleroi vient de lui consacrer le parc de « l'Allée Verte » où il avait habité au début de sa militance comme prêtre/ouvrier.





2. Huissiers:

Il y a une trentaine d'années, ATD flamand (Mol) avait publié un livret très intéressant pour expliquer les droits et devoirs d'un huissier de justice. Il ne peut pas faire ce qu'il veut, et trop souvent, pris par la panique, bien des personnes n'osent pas réagir. Or nous avons des droits et lui a des devoirs. C'est pourquoi nous avons envoyé le dernier exemplaire qui nous restait à une association spécialiste en la matière et espérant qu'ils pourront s'en inspirer pour le mettre à jour et le faire publier par le Fédéral tout comme le « guide pour sdf » qui en est à sa 5° réédition depuis près de 25 ans : pour informations : www.philippevilain.be/centreantihuissier.html

3. Mendicité:

On sait que la Ligue des Droit Humains a rappelé l'interdiction d'interdire la mendicité dans toute l'Union Européenne. Or bien des villes continuent une « tournante » et donc c'est autorisé dans tele commune tel jour et interdit dans les autres, ce qui est parfaitement illégal.

Pourtant, **Liège** et **Charleroi** : continuent cette « tournante » malgré leur promesse de revoir la règlementation. Philippeville : le bourgmestre a clairement déclaré la chasse à la mendicité. Même passive, surtout près du Carrefour et GB. Namur continue aussi à interdire

Bruxelles : depuis plus de 20 ans, c'est la « mendicité agressive » qui est interdite et c'est un système qui fonctionne bien, même s'il n'est pas toujours respecté

<u>Décision</u>: envoyer une interpellation au Bourgmestre + conseillers avec le texte de la Ligue

4. Gare du Midi Bruxelles :

Suite à la rafle du début septembre pcq trop d'incivilités dans et autour de la gare, on a constaté qu'il s'agit principalement de personnes sans papier. Or si beaucoup sont là, c'est en partie parce que la Belgique est incapable de les loger alors qu'elle est obligée de le faire par l'Europe

<u>Décision</u>: on propose un communiqué de presse du genre: s'il y a beaucoup de personnes sans domicile à la gare du Nord avec des incivilités et drogues, ce n'est pas de faute des personnes concernées mais c'est en toute grand partie parce que la Belgique ne respecte pas loi qui l'oblige à héberger les candidats réfugiés. Beaucoup de ses derniers se réfugient dans la gare où la drogue et la mendicité sont les seuls moyens de subsistance. Aux dernières nouvelles, suite à un campement illégal organisé par des activistes à Bruxelles, une solution a été trouvée pour certains sans papiers.



5. Divers:

- <u>Espace fraternel Liège</u>: il ne reste que 7 personnes qui ne tiendront plus très longtemps par manque de finances, les autres ont trouvé une solution d'hébergement. L'avenir du bâtiment est inconnu, car s'il fallait l'aménager pour des logements sociaux, cela coûterait une fortune. Notre ami Saïd est dans une maison voisine
- DAL liège continue toujours à la rue Pierreuse **13h tous les 2° jeudis du mois**
- <u>Couvin</u>: Martin, de SN Charleroi va essayer d'obtenir l'autorisation de SN pour continuer le travail de Jérôme et organisera avec Adrien une rencontre à Couvin.

NB : Couvin se trouve hors du Hainaut dans la Province de Namur hors du champ de travail de SN Charleroi. Pourtant les moyens de communications avec Charleroi sont plus faciles

Prochaine rencontre jeudi 5 octobre 10h30 : toujours le 1° jeudi du mois en présentiel 214 rue du Progrès (500 m de la gare du Nord) mais aussi par vidéo.

Demander le lien : <u>frontcommunsdf@hotmail.com</u>
Frais de transport en commun remboursés sur place